

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 39 (1947)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

39^{me} année

Octobre 1947

N° 10

Vers un ordre économique mondial

En août 1941, alors que le monstre totalitaire menaçait encore dangereusement la civilisation, l'inoubliable président Roosevelt et le premier ministre Churchill, représentant leur pays respectif, se rencontraient en mer et lançaient à l'humanité angoissée le message d'espérance connu sous le nom de Charte de l'Atlantique. Tous les belligérants alliés contresignèrent cette charte, ainsi que la plupart des pays groupés aujourd'hui dans les Nations unies.

« Tout en tenant compte de leurs obligations existantes, disait l'article 4 de ce document historique, les pays signataires de la charte s'efforceront de favoriser la jouissance par tous les Etats, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, *de l'accès sur un pied d'égalité au commerce et aux matières premières du monde* dont ils ont besoin pour leur prospérité économique. » Et l'article 5 ajoutait : « Ils désirent amener la collaboration la plus entière entre les nations dans le domaine économique, en vue d'assurer pour tous des conditions de travail améliorées, de progrès économique et de sécurité sociale. »

On sait ce qu'il est advenu de ces louables intentions. Cependant, les efforts tenaces des hommes de bonne volonté se sont poursuivis. C'est ainsi qu'au cours de sa première session, le Conseil économique et social des Nations unies résolut de convoquer une conférence mondiale du commerce et de l'emploi, *« en vue de favoriser le développement de la production, des échanges et de la consommation des marchandises »*. Une commission préparatoire chargée d'élaborer un projet d'ordre du jour et un projet de convention fut créée.

La première session de cette commission préparatoire s'est tenue à Londres, du 15 octobre au 26 novembre 1946. Un projet de charte de la future organisation du commerce et de l'emploi fut élaboré. Ce projet a été revu par un comité de rédaction qui s'est réuni à New-York du 20 janvier au 25 février 1947.